



**RAPPORT DE MISSION DSF-AS – 13 au 15 Octobre 2019 -  
ISTANBUL et SILIVRI  
(TURQUIE)**

---

**1. Objectifs de la mission**

- Soutenir nos Confrères,
- Sur invitation des associations ELDH, AED et CHD, discuter du jugement rendu le 20 mars 2019 par la 37ème Haute Cour criminelle de Silivri condamnant 18 Avocats à des peines de prison pour un total de 159 années,
- Rencontrer nos Confrères condamnés et détenus à la prison de Silivri,
- Défendre les principes fondamentaux de la profession, notamment la liberté de la Défense, et le droit à un procès équitable.

**2. Bref rappel des faits et du jugement dit CHD 2 rendu le 20 mars 2019**

Le 12 septembre 2017, 16 Avocats du cabinet People's Law Office (HBB) et du ÇHD étaient placés en garde à vue et arrêtés le 21 septembre 2017.

Entre temps le 14 septembre, se tenait une audience pour deux de leurs clients, Nuriye Gülmen, universitaire et Semih Özakça, enseignant. Limogés après l'état d'urgence décrété en juillet 2016, ils avaient entamé une grève de la faim au printemps 2017 et été arrêtés le 23 mai 2017 car considérés comme terroristes.

Le 3 novembre 2017 se tenait une manifestation pour les massacres des mineurs de Soma. Leur avocat, Selçuk Kozagacli (Président du ÇHD) et le porte-parole des familles étaient arrêtés le 13 novembre 2017.

Un 18ème Avocat, Yaprak Türkmen est arrêté le 20 décembre 2017 pour les mêmes faits.

Le 22 mars 2018, l'acte de renvoi devant la Cour d'assises des 18 avocats

Le 14 septembre 2018 à 22 heures 10, la 37ème Cour ordonnait la libération des Avocats. Le 15 septembre à 1 h. du matin, le Procureur ordonnait leur arrestation.



Le 24 janvier 2019, jour de l'avocat en danger, en guise de protestation contre les procédures iniques portées contre eux, les Confrères détenus commençaient une grève de la faim, (alors que Selçuk souffre de problèmes cardiaques) pour demander le droit à un procès équitable.

Après plusieurs renvois, le procès débutait lundi 18 mars et devait se poursuivre jusqu'au jeudi 21 mars devant la 37ème Cour criminelle sur le Campus pénitentiaire de Silivri.

Au 2ème jour du procès, la défense se trouvait dans l'impossibilité de contester les allégations des témoins, en violation manifeste du principe du contradictoire, sans aucune effectivité des droits de la défense. Pire encore, la cour souhaitait poursuivre l'audience après avoir ordonné l'évacuation de la salle.

Le 3ème jour de ce simulacre de procès, la Cour criminelle mettait fin prématurément aux débats et condamnait les avocats sans même entendre les plaidoiries de la défense.

La Cour prononçait de très lourdes peines le 20 mars 2019 :

- Barkın Timtik condamnée à 18 ans et 9 mois
- Sa soeur, Ebru Timtik et Özgür Yılmaz condamnés à 13 ans et 6 mois
- Behiç Aşçı et Şükriye Erden condamnés à 12 ans
- Selçuk Kozağaçlı condamné à 10 ans et 15 mois
- Süleyman Gokten, Aytaç Ünsal, Engin Gökoğlu condamnés à 10 ans et 6 mois
- Naciye Demir et Aycan Çiçek condamnées à 9 ans
- Ezgi Çakır condamnée à 8 ans
- Ayşegül Çağatay, Yağmur Ereren, Didem Baydar Ünsal et Yaprak Türkmen condamnés à 3 ans et 9 mois
- Zehra Özdemir et Ahmet Mandacı condamnés à 2 ans, 13 mois et 15 jours

-  
Un appel du jugement était interjeté devant la Cour Régionale d'Istanbul.

De nombreux Barreaux et organisations internationales d'Avocats appelaient à la libération immédiate et sans conditions des 18 confrères, et critiquaient la situation dramatique des Avocats en Turquie.

L'objet de la mission est d'observer les conditions dans lesquelles la Cour a rendu sa décision et des suites à donner. Cela comprend l'observation du procès à l'aune des principes élémentaires de droit international, notamment la Convention



Européenne des Droits de l'Homme et la Convention de La Havane sur le rôle de l'Avocat.

### **Déroulement de la mission :**

#### **a. Dimanche 13 octobre à 18 heures**

Nous retrouvons nos Confrères turcs à 18 heures pour évoquer le déroulement critique de la procédure devant la 37ème cour d'assises de Silivri. On nous présente les éléments du dossier.

### **Le principe *non bis in idem***

Le cabinet ÇHD, la plus ancienne association d'avocats de Turquie, milite pour la défense des droits des personnes les plus vulnérables. Il a été dissous récemment par décret présidentiel. Il est l'objet de deux procédures, appelées ÇHD I (2013 contre 22 Avocats, 18ème cour d'assises) et ÇHD II (2017 contre 20 avocats, 37ème cour d'assises).

8 avocats du ÇHD (les sœurs Barkin Timtik et Ebru Timtik, Selçuk Kozagacli, Sukriye Erden, Naciye Demir, Günay Dag, Özgür Yilmaz, Oyster Aslan) sont poursuivis devant les deux Cours pour les mêmes chefs d'accusation - appartenir à un groupe terroriste - et les mêmes pièces (?) au mépris de la règle non bis in idem.

La 18ème Cour a sursis à statuer dans l'attente de la décision de la 37ème Cour, et a rejeté une demande de jonction des deux affaires.

### **Les pièces du dossier n'ont pas été communiquées à la défense**

Nos 18 Confrères ont été condamnés sur la base de documents qui n'ont pas été communiqués, de témoignages qui n'ont pas été débattus et sans avoir pu, ou leur défense, prendre la parole dans le cadre de débats menaçants.

Tout d'abord, les documents originaux sont absents du dossier.

#### **1 - Les témoignages :**

Il y a au dossier 8 témoignages, 7 anonymes, 2 pseudonymes et 1 déclaré que l'on pourrait résumer ainsi :

Sur les 7 témoins anonymes, l'un d'eux est fondamental. M. Berk Ercan en garde à vue depuis le 7 juillet 2017, arrêté le 19 juillet 2017 à son domicile où des armes ont été saisies, a été relâché le 30 octobre 2017 pour repentir actif et fait l'objet des plusieurs procédures. Il a fait des déclarations les 19 juillet 2017 de 75 pages (et une lettre au Procureur), les 25 août, 26 septembre et 23 octobre



2017 et le 8 mars 2018 (152 pages).

Ensuite, M. Ceyhun Bay placé en garde à vue le 14 juillet 2017 a fait deux témoignages, les 19 octobre 2017 et 2 février 2018. Son nom a été indiqué par Ercan, il serait l'objet de plusieurs procédures et est détenu depuis 2018.

Le 19 novembre 2015, M. Kenan Doruk a fait des déclarations (66 pages) aux services de Sécurité d'Istanbul. Ses deux témoignages ne sont pas signés, sans empreintes digitales et ont été simplement lus à l'audience des 18-20 mars 2019.

Mme Gunes a fait des déclarations, le 13 septembre 2017, par visioconférence; il semble que l'image et sa voix étaient déformées

Le 5eme témoin, Derya Altin a fait des déclarations le 25 avril 2016 devant les services de Sécurité d'Istanbul alors qu'ils enquêtaient dans une affaire.

Durant l'audience des 18 au 20 mars 2019, il aurait montré des difficultés de mémoire et de comportement, et le Président de la Cour était très directif dans ses questions.

Un 6eme témoin, Ismet Ozdemir, incarcéré depuis 2007 (douze ans), a déclaré avoir été officier des services secrets de 1995 à 2006. Son témoignage semble sans lien avec le procès en cours diligenté en 2017.

Enfin, deux témoins pseudonymes Ivren Kivrak et Sevilay Gonul; ce dernier aurait fait des témoignages semblables à deux ans et demi d'intervalle.

Durant les débats devant la 37ème Cour de Silivri, les témoins étaient régulièrement interrompus et/ou faisaient l'objet de questions sans lien avec le procès.

Enfin, au mépris du principe du contradictoire, nos 18 confrères et la défense n'ont pas eu communication des témoignages écrits/oraux et n'ont pas pu interroger les témoins.

## - 2 - Les pièces au dossier : les documents immatériels

Certains documents immatériels saisis en Belgique et aux Pays-Bas le 21 octobre 2016 et examinés 6 mois plus tard, le 6 avril 2017; leur intégrité et leur fiabilité est discutable.

En outre, d'autres documents saisis entre 1999 et 2003 en Belgique et aux Pays-Bas avaient été remis à la Turquie en 2006 et seraient utilisés dans plusieurs procédures, devant la 37ème Cour et devant la 18ème Cour.

L'impartialité des juges est évoquée. Plus précisément, le rôle de Akin Gürlek, juge d'instruction du dossier jusqu'au 17 septembre 2018, et nommé président de la 37ème Cour d'assises le 19 septembre 2018.



Lors de l'audience des 18-21 mars 2019, la direction des débats, au mépris des principes du contradictoire, de la liberté de parole de l'Avocat et d'un procès équitable, conduisait la défense à demander, le 19 mars, sa récusation.

Cette demande doit être examinée par la cour d'appel dans les 8 jours.

La cour d'assises a poursuivi les débats, amendé la journée du 21 et statué le 20 mars.

La cour d'appel n'aurait pas examiné le recours en récusation.

### **b. Lundi 14 octobre 2019**

Nous partons pour la prison de SILIVRI (à 2 heures de route au nord-ouest d'Istanbul).

De type F, c'est-à-dire de Haute Sécurité, cette prison est composée de 9 bâtiments pour 23.000 détenus.

Nous sommes autorisés à voir nos Confrères les plus lourdement condamnés et détenus dans le bâtiment affecté aux terroristes :

Barkın Timtik, sa soeur Ebru Timtik, Behiç Aşçı et Selçuk Kozağaçlı

Après les contrôles de sécurité, signature de formulaires et reconnaissance optique, notre groupe de 14 Avocats est divisé en groupes de 2 + 1 interprète en vue de les rencontrer à tour de rôle

Chacun de nous a pu s'entretenir entre 10 et 30 minutes avec nos Confrères et parler du procès, de leurs conditions de détention et de leur personnalité face à la peine. Ils évoquent les violences subies.

Un Confrère enseigne le droit à ses co-détenus; un autre écrit des poèmes; l'un de nous souhaite les faire publier par son Barreau.

Nous apprenons que la Cour régionale d'Appel d'Istanbul vient de confirmer le jugement rendu le 20 mars 2019, par arrêt du 8 Octobre 2019, soit 7 mois plus tard.

Après ces moments intenses car le temps est court, une accolade et/ou un regard, l'un d'eux nous dit quelques mots

*Merci pour votre soutien. Bien que nous nous battions. En aucun cas nous n'abandonnons, en aucun cas nous ne nous rendons !*

*Nous allons gagner !*

*J'embrasse chacun de vous, à bientôt ...*

**défense sans frontière  
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves  
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@  
defensesansfrontiere.org



Nous rentrons à Istanbul pour assister à une conférence à 18 heures.

Six confrères et un député nous relatent différentes affaires menées par le Président de la 37ème Cour, Akin Gurlek.

Ce magistrat a dirigé plusieurs procès importants tels ceux contre Selahattin Demirtaş, précédent co-président du HDP; Şebnem Korur Fincancı, président de Human Rights Foundation of Turkey and de 'Academics for Peace', et İhsan Eliaçık, théologien et écrivain.

En bref, tous s'accordent sur les faits suivants :

- de sérieux doutes sur ses compétences juridiques et des incompatibilités flagrantes,
- des décisions fondées sur des articles de presse, des tweets et des livres,
- des suspensions d'audience, interruptions de témoins et d'avocats (micro éteints), menaces et expulsions de la salle,
- violation des principes de procès équitables, de communication de pièces, entre autres.

Un entretien avec le ministère de la justice à Ankara a été sollicité pour ce même jour, sans confirmation. Il convient de noter que depuis quelques jours, le 9 octobre 2019, la Turquie a entamé un processus de paix à la frontière syrienne au sud du pays.

### c. Mardi 15 octobre 2019

**A 9 heures**, nous préparons la conférence de presse prévue à 15 heures

S'engage un échange de vues :

- sur la désignation et la récusation des juges dans chaque pays européen,
- en Turquie, un pourvoi en cassation est ouvert aux personnes condamnées à plus de 5 ans de prison, et en dernier recours, la Cour Constitutionnelle

En cas de peines inférieures à 5 ans, le seul recours est devant la Cour Constitutionnelle

Il est convenu de rédiger un rapport collectif sur les conclusions de la Fact Finding Mission (FFM) pour le **1er décembre 2019**.

Nous décidons du schéma suivant :

- Une synthèse des violations du droit à un procès équitable (article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme) et de la détention (article 5 ibid), sur la base de nos observations et de la présente mission Fact-Finding
  - Un format raisonnable donc facile à lire
  - Les sources d'information seront en bas-de-page (rapports d'audiences / documentation / observations/...)



- Nous resterons objectifs pour les faits non-vérifiés et non-vérifiables.

Chacun de nous choisit une partie à préparer pour le **25 novembre 2019**, permettant une semaine de relecture et unifier la présentation du document

DSF - AS se propose pour la partie 3. Droit à un procès équitable

Thomas Schmidt, (ELDH) travaillera sur 3.2. et 3.4. ainsi que les Paragraphes 1 et 2, sommaires des Procès CHD1 et CHD2.

### **13 heures 30 : Rencontre avec le Bâtonnier d'Istanbul**

Le Bâtonnier d'Istanbul a indiqué que ce jugement est un tremblement de terre dans le monde judiciaire

### **15 heures : Conférence de presse.**

Un communiqué de presse est remis aux journalistes.

Nos Confrères turcs nous remercient pour notre présence.

Nous les remercions chaleureusement pour l'organisation de ces journées, d'avoir organisé l'interprétariat du turc en français et en anglais.  
Nous remercions également le Conseil National des Barreaux qui a assuré les frais d'interprétariat.

\* \* \*

Ces informations nous rappellent que les violations graves des droits de l'homme en Turquie sont quotidiennes et continuent lorsque nous partons d'Istanbul.

Elles touchent très durement nos Confrères dont les conditions d'exercice sont extrêmement compliquées.

Pour soutenir nos confrères emprisonnés, nous pouvons envoyer une carte postale ou des livres (très généraux) avec éventuellement un mot en anglais/turc, en précisant le nom du confrère destinataire.

Sont détenus à **Silivri** : Les soeurs Barkın Timtik et Ebru Timtik, M. Behiç Aşçı, le Président du CHD, Selçuk Kozağaçlı et Ayşegül Çağatay

L'adresse est Silivri Kapali Ceza Infaz Kurumu, Silivri, Istanbul, TÜRKIYE/TURQUIE

**défense sans frontière  
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves  
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@  
defensesansfrontiere.org



Notre Confrère Aytaç Ünsal est emprisonné à Burhaniye (T Tipi Ceza Infaz Kurumu, Burhaniye, Balikesir, TÜRKIYE/TURQUIE)

Est détenu à **Tekirdag** : Engin Gökoğlu (Tekirdag 2 no`lu T Tipi Ceza Infaz Kurumu, Tekirdag, TÜRKIYE/TURQUIE)

Notre Confrère Aycan Çiçek est détenue à **Düzce** (Düzce T Tipi Kadın Ceza Infaz Kurumu, Düzce, TÜRKIYE/TURQUIE)

Nous ignorons où sont : Özgür Yılmaz, Şükriye Erden, Süleyman Gokten; Mme Naciye Demir serait demandeur d'asile à Athènes.

Nos confrères Yağmur Ereren, Didem Baydar Ünsal, Yaprak Türkmen, Zehra Özdemir, Ahmet Mandacı et Ezgi Çakır sont libres et attendent la décision de la cour Suprême.

Notre engagement doit continuer et ne pas faiblir.

Fait le 30 octobre 2019.

Sophie **LARROQUE**  
Chargée de mission DSF-AS

Liste des Organisations et Barreaux français et internationaux  
représentés  
Durant la mission du 13 au 15 octobre 2019  
à Istanbul et Silivri (Turquie)

\*\*\*\*\*

<b>AED EDL</b> - Avocats Européens Démocrates	Roberto Sabata
European Democratie Lawyers	Jean Philippe de Wind
<b>CCBE</b> - Conseil des Barreaux Européens	Sibylle Gioe
<b>Conseil National des Barreaux (CNB)</b>	Etienne Lesage
<b>Consiglio Nazionale Forense (C.N.F.)</b>	Roberto Giovane di Girasole
<b>Défense Sans Frontière – Avocats Solidaires (DSF-AS)</b> Sophie Larroque	
<b>ELDH</b> - European Association of Lawyers for Democracy and World Human Rights	Thomas Schmidt Clemens Lahner

**défense sans frontière**  
**avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves  
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@  
defensesansfrontiere.org





**The Foundation ‘The Day of the Endangered Lawyer’**

**Giuristi Democratici**

Fausto Gianelli

**IADL - International Association of Democratic Lawyers**

**OBFG (Ordre des Barreaux Francophones et**

**Germanophone de Belgique)**

Sibylle Gioe

**OIAD (Observatoire International des Avocats en Danger) Etienne Lesage**

**Progress Lawyers Network**

Pauline Delgrange

Robin Bronlet

**UIA- Union Internationale des Avocats.**

Sibylle Gioe

**Union Camere Penali Italiane (UCPI)**

Andrea Mitresi

**Barreau d’Athènes, Grèce**

Patrikos Patrikounakos

**Barreau de Barcelone**

Roberto Sabata

**Barreau de Berlin, Allemagne**

Bilinc Isparta

**Barreau de Bruxelles Francophone, Belgique**

Sibylle Gioe

Pauline Delgrange

Robin Bronlet

**Barreau de Bruxelles Flamand - (NAOB), Belgique**

Pauline Delgrange

**Barreau des Hauts-de-Seine, France**

Sophie Larroque

**Barreau de Liège, Belgique**

Sibylle Gioe

Pauline Delgrange

Robin Bronlet

**Barreau de Paris**

Etienne Lesage

**Barreau de Rome, Italie**

Roberto Giovane di Girasole

**Barreau de Vienne, Autriche**

Clemens Lahner

**défense sans frontière  
avocats solidaires**

18 rue Saint-Yves  
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@  
defensesansfrontiere.org